

A nos membres

Voici dix ans, notre assemblée générale s'est tenue pour la première fois en-dehors d'Arlesheim, dans une institution d'orientation anthroposophique. Depuis, l'assemblée générale se déroule en alternance aux alentours d'Arlesheim ou dans une autre région de la Suisse. **Cette tradition a fait ses preuves**, car elle donne non seulement à ses membres la possibilité de se rapprocher géographiquement mais offre aussi tous les deux ans une occasion excellente de faire connaissance d'autres institutions.

Assemblée générale à l'hôpital Paracelse de Richterswil

C'est dans l'hôpital Paracelse de Richterswil que s'est tenue l'assemblée générale en 1996. L'hôpital était alors ouvert depuis peu. Dix ans ont passé, et cet anniversaire est pour nous l'occasion de vous **inviter cordialement à nouveau à Richterswil!** Peut-être vous souvenez-vous que l'hôpital communal – alors menacé de fermeture – avait été racheté, à la suite d'un mémorable vote populaire en 1993, par l'association soutien de l'hôpital Paracelse, qui s'appelait alors encore à l'époque Bauverein Paracelsus-Klinik. Dès lors, tout se déroula étonnamment vite car on put inaugurer un an plus tard, **en 1994, l'hôpital d'orientation anthroposophique** planifié depuis 1978 dans la région de Zurich. Peu de temps après, cet hôpital d'intérêt général de soins aigus reçut une charge officielle des cantons de Zurich et des Grisons pour les soins de base avec des médecines complémentaires.

A l'occasion de notre assemblée générale, nous pourrons donc constater comment **cette institution si importante pour la médecine d'orientation anthroposophique en Suisse** s'est développée au cours des dix dernières années et si elle a pu s'établir selon ses prévisions dans le système de santé publique. On peut le penser si l'on se réfère à la **conseillère d'Etat Verena Diener** – apparemment fort bien disposée à l'égard de l'hôpital Paracelse. Elle a en effet écrit dans l'éditorial du «Paracelsus-Forum» de novembre 2004, en l'honneur des dix ans de l'hôpital: «Cette institution répond à une demande grandissante de **méthodes de traitement qui considèrent l'être humain dans sa globalité et dans son individualité.** Et – tout à fait selon les principes de la médecine anthroposophique – ceci ne

En annexe vous trouverez

- *la facture pour la cotisation*
- *l'invitation à l'assemblée générale avec le bilan, le compte de résultat et le budget*
- *le nouveau prospectus de notre association*
- *le prospectus de la Casa di Cura Andrea Cristoforo à Ascona*
- *la nouvelle brochure «Un trésor pour la vie»*

La médecine académique et les médecines complémentaires sont des méthodes qui se complètent et s'élargissent mutuellement. Au sens d'une médecine intégrative, elles permettent une couverture optimale des patients à un prix raisonnable. L'important est que le diagnostic et l'ordonnance correspondent.

La contribution des médecines complémentaires à un système de santé publique dans une société moderne est aussi à considérer sous un aspect financier: la plupart des 120 à 140 méthodes de médecines complémentaires s'appliquent dans le domaine de la prévention et de la salutogenèse et donc économisent indirectement des coûts. Un pont entre la médecine académique et les médecines complémentaires serait positif à tous égards.

Dr Dieter Melchart, membre du comité de gestion du PEK et rédacteur du rapport final

Oui à l'initiative «sans OGM»
En tant qu'organisation promouvant l'initiative populaire «pour des aliments produits sans manipulations génétiques», anthrosana se réjouit que 55,7% des votants et l'ensemble des cantons se soient nettement prononcés fin novembre 2005 pour un moratoire de cinq ans.

La Suisse prend ici un rôle de leader en Europe et peut espérer ainsi, avec le soutien des associations paysannes, préserver à long terme une agriculture naturelle durable et exempte de technologies génétiques.

se produit pas en ignorant ou en rejetant la médecine académique mais dans une complémentarité sensée et professionnelle. (...) Ainsi l'hôpital Paracelse doit continuer à représenter une médecine qui apporte au **système de santé publique zurichois l'élargissement souhaité.**»

Dans le cadre de **l'assemblée générale**, trois membres de la direction nous présenteront la situation actuelle de l'hôpital Paracelse et de son entourage. Il s'agit du médecin-chef de médecine interne, **Eva-Gabriele Streit**, du directeur administratif, **Alex Dreifuss** – présent dès les premières heures du fonctionnement de l'hôpital – et du directeur des recherches et président du comité de gestion de l'initiative «Oui aux médecines complémentaires», **Lukas Rist**. Nous serions donc particulièrement heureux de vous accueillir le samedi **20 mai 2006 à 10h à Richterswil**.

Les personnes qui viennent en train peuvent prendre le bus qui circule entre la gare et l'hôpital. Comme les autres années, les membres de la région de Bâle peuvent aussi choisir de prendre un **bus à Arlesheim** qui les conduira directement à l'hôpital Paracelse à Richterswil et les ramènera ensuite. Afin de réserver – également pour le repas de midi et la visite guidée de l'hôpital –, nous avons donc besoin de **votre inscription au plus tard le 15 mai 2006**.

Cycle de conférences à Bâle, Zurich, Berne et Ebikon

Le troisième de **quatre cycles de conférences publiques** se terminera peu avant notre assemblée générale. Ces conférences ont été organisées avec des partenaires locaux, en particulier branches de la société anthroposophique ou institutions médicothérapeutiques, à **Bâle, Zurich, Berne et Ebikon** près de Lucerne. A la suite de l'incompréhensible décision du Conseil fédéral contre les médecines complémentaires l'été dernier, il nous a paru approprié de choisir pour sujet le **cancer**, du point de vue anthroposophique, afin de mettre plus dans la conscience du public – et espérons-le aussi dans la conscience politique – la plus connue des formes de thérapie de la médecine d'orientation anthroposophique.

Contrôler la régularité de la décision de Pascal Couchepin

A la mi-mars de cette année, le comité de gestion de l'initiative populaire «Oui aux médecines complémentaires» a demandé à la **commission de gestion** du Parlement d'examiner avec acuité tout le processus de décision relatif au programme d'évaluation des médecines complémentaires (PEK). Au vu des nombreuses contradictions et irrégularités qui ont eu lieu lors de **l'exclusion de cinq méthodes éprouvées de l'assurance maladie de base obligatoire**, on peut sérieusement se demander si le conseiller fédéral Pascal Couchepin a agi dans le sens du législateur et si l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a rempli la tâche qui lui a été confiée. Il est intéressant de noter que le Conseil fédéral a lui-même fixé d'autres règles lors du vote populaire de 1994 pour la prise en charge des prestations des médecines complémentaires dans l'assurance de base: «Contrairement au droit en vigueur, une méthode de traitement **ne doit plus être reconnue par la médecine académique**. Il suffit d'apporter la preuve qu'une méthode est efficace.» Comme la loi sur l'assurance maladie (LAMal) est entrée en vigueur en 1996, ce principe est **légalement obligatoire**.

Depuis, **l'organe de contrôle du PEK**, de composition scientifique et internationale, a décidé dans une prise de position prudente: «Entre

les membres de l'organe de contrôle règne le consensus que la dernière phase, mais la plus décisive, du processus du PEK a dévié fortement des déroulements habituellement attendus dans de tels processus. (...) Toute personne qui estime correct le résumé concluant le projet va **juger incohérente la décision politique au regard des résultats du PEK.**» On peut donc en déduire que le verdict du conseiller fédéral Pascal Couchepin va clairement à l'encontre des principes scientifiques et du droit en vigueur. Au fur et à mesure de la publication des résultats, l'étude montre de plus en plus clairement que les **cinq méthodes de médecine complémentaire sont non seulement efficaces et adaptées, mais aussi meilleur marché.** Une explication détaillée justifiant la décision de juin 2005 du Département fédéral de l'intérieur (DFI) manque encore!

Le programme PEK – un projet scientifique couronné de succès

Indépendamment de ce verdict irritant et à peine compréhensible, nous souhaitons encore une fois souligner ici la **grande importance du programme d'évaluation des médecines complémentaires PEK.** Dans ce projet, la médecine académique et les médecines complémentaires ont élaboré d'une façon unique des stratégies communes de recherche et une méthodologie interdisciplinaire. Pour chacune des cinq orientations de médecines complémentaires a été planifiée et établie une **liste complète d'ouvrages de référence** dans le cadre d'un «Health Technology Assessments» (HTA). En complément a été conduite une **étude sur le terrain pour saisir la réalité quotidienne** des cabinets de médecines complémentaires en comparaison avec la médecine académique. On sait que le programme PEK a mis en évidence des **résultats particulièrement positifs sous tous rapports pour la médecine d'orientation anthroposophique,** résultats qui revêtent une grande importance pour le rayonnement de celle-ci, non seulement en Suisse mais dans le monde entier.

Au cours des mois prochains, il s'agit donc de publier et donc empêcher que passent aux oubliettes les **résultats extrêmement précieux** de ce projet de recherche, à ce jour le plus grand et le plus complexe au niveau international mené sur les médecines complémentaires. L'OFSP avait promis en septembre 2004 de traiter en priorité la publication des résultats mais le conseiller fédéral Couchepin a malheureusement contrevenu à ces plans trois mois plus tard. Les sociétés de médecine concernées doivent donc s'occuper elles-mêmes de la publication de l'étude. Par bonheur pour la médecine d'orientation anthroposophique, la **fondation Merkur-Rafael** a déclaré son intention de coordonner les fonds nécessaires à cette publication. 90 000 francs des 200'000 francs nécessaires sont déjà disponibles. La première publication du rapport détaillé HTA **«La médecine d'orientation anthroposophique en recherche clinique»** va paraître prochainement en allemand et pourra être commandée auprès d'anthrosana.

L'alliance pour les médecines complémentaires s'élargit

Ces résultats de recherche sont aussi d'une importance essentielle pour les débats au Parlement et pour le vote sur l'**initiative «Oui aux médecines complémentaires»** qui aura lieu dans deux ans environ. Cette initiative requiert pour les médecines complémentaires la place qui leur revient de droit aux côtés de la médecine académique, aussi bien dans le domaine de la recherche que de l'enseignement universitaire. L'exigence minimum est que les méthodes des cinq médecines complémentaires soient à nouveau reconnues par

Non à la recherche génétique sur les enfants à des fins non personnelles

Le 14 mars 2006, anthrosana a déposé avec le «Basler Appell gegen Gentechnologie» plus de 12 000 signatures auprès de la commission éthique des deux Bâle et a pu présenter ses arguments au cours d'une conférence de presse devant une large audience. Le but essentiel de la pétition est de faire rejeter l'autorisation à la recherche sur le patrimoine génétique de 3 000 enfants, ainsi que le prévoit le projet de recherche «SESAM» de l'Université de Bâle.

De plus, d'autres questions juridiques et éthiques doivent être soigneusement examinées avant le début de l'étude. Ce gigantesque projet de recherche présente également un risque indéterminé en ce qui concerne la protection des données de près de 15 000 personnes.

L'Office fédéral de la santé publique autorise le prélèvement de cellules souches

Pour la première fois en Suisse, les chercheurs peuvent obtenir eux-mêmes des cellules souches à partir d'embryons. L'autorisation accordée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) permet d'obtenir des cellules souches à partir de 100 embryons congelés dits «surnuméraires». Selon la Loi sur la procréation médicalement assistée, 1 000 embryons prélevés in vitro jusqu'en 2001 auraient dû être détruits fin 2003.

La recherche sur les cellules souches humaines est permise en Suisse depuis le 1^{er} mars 2005 avec des conditions restrictives très strictes. Lors du référendum populaire du 28 novembre 2004, la majorité s'est exprimée en faveur de la Loi relative à la recherche sur les cellules souches.

Un trésor pour la vie

Les sept premières années – la base d'un développement harmonieux

L'étude PISA, publiée il y a cinq ans, comparait les niveaux scolaires en Europe et les résultats pour la Suisse furent plutôt décevants. C'est pourquoi certains cercles économiques demandent que l'immense potentiel que possèdent les petits enfants soit exploité par un apprentissage précoce et systématique, comme cela se fait d'ailleurs déjà dans d'autres pays. Dans plusieurs cantons, l'entrée obligatoire au jardin d'enfants se fait le plus tôt possible avec un passage souple à l'école.

Inquiet de cette évolution, un groupe de travail a recherché des auteurs expérimentés et des interlocuteurs. Les contributions et entretiens de cette brochure veulent montrer ce dont les enfants ont vraiment besoin au cours de leurs premières années, pour se développer sainement et pour que la période de leur enfance soit vraiment un trésor pour la vie.



Case postale 128
4144 Arlesheim
Téléphone 061 701 15 14
Téléfax 061 701 15 03
E-Mail info@anthrosana.ch
Internet www.anthrosana.ch

l'assurance de base. Pour les prestations non médicales des médecines complémentaires, l'initiative demande une réglementation valable sur tout le territoire suisse pour la reconnaissance des diplômes de formation, ainsi que pour l'autorisation de s'installer et d'exercer. Le remboursement des frais de traitement doit être pris en charge par des assurances complémentaires comme c'est le cas actuellement. Au contraire des praticiens naturopathes en Romandie, des associations importantes telles que «Naturärzte-Vereinigung der Schweiz» (NVS) et «Verband Klassischer HomöopathInnen» (VKH) **sont restés longtemps sceptiques vis-à-vis de l'initiative**. Elles craignaient que les médecins en soient surtout les bénéficiaires et que l'écart se creuse encore plus pour elles. Vers la mi-mars, ces deux associations ont cependant décidé de **soutenir l'initiative**, ce qui augmente considérablement sa portée et ses chances de succès.

Le dangereux fossé **entre médecins et non médecins s'est donc nettement réduit** et l'alliance en faveur des médecines complémentaires s'est renforcée, alliance dont font partie depuis longtemps les fabricants des médicaments utilisés dans les médecines complémentaires. Les fabricants souhaitent que soit enfin appliqué le **processus d'autorisation simplifié de l'institut Swissmedic**, prévu dans la loi sur les médicaments. Des conditions endurcies ou des taxes mettraient en danger leur existence et toucheraient également les médecins, les thérapeutes, les droguistes et les pharmaciens. Contrairement à l'association des pharmaciens, l'association des droguistes a soutenu l'initiative dès le début.

Pour terminer, nous souhaitons attirer votre attention sur les pièces jointes à cette lettre. Tout d'abord sur la nouvelle brochure de la série «Conscience et Santé» «**Un trésor pour la vie**», qui s'intéresse aux sept premières années de la vie, si décisives pour tout le développement de la personnalité. Cette brochure qui contient des contributions variées, a été initiée par un petit groupe de travail qui souhaite rendre conscient des menaces que représentent les tendances actuelles à une scolarisation précoce au détriment de la petite enfance et montrer des voies nouvelles ou éprouvées sur cette question.

Vous trouverez également ci-joint le nouveau prospectus de l'association et le prospectus prévu depuis longtemps de la **Casa di Cura Andrea Cristoforo**. Cet institut fondé en 1936 par Ita Wegman – magnifiquement situé sur le Monte Verità au-dessus d'Ascona et du Lac Majeur – a été entièrement rénové et considérablement agrandi avant sa réouverture l'année dernière. Nous ne saurions que recommander d'y passer un **séjour de cure ou de repos** – sous contrôle médical du Dr Andreas Leuenberger et avec une palette variée de thérapies.

Il nous reste à vous remercier chaleureusement pour votre soutien moral et pour le prompt **règlement de votre cotisation de membre**. S'il vous est possible d'y joindre un **don** pour subvenir à nos charges croissantes, nous vous en serions très reconnaissants!

Nous vous adressons nos meilleures salutations et tous nos souhaits pour des journées printanières ensoleillées.

Dr Michael Werner, président

Herbert Holliger, responsable de gestion